

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Veillez prendre avis que le conseil municipal de la Ville de Deux-Montagnes étudiera la demande de dérogation mineure, ci-après indiquée, et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, lors d'une séance qui se tiendra le jeudi 10 mai 2018, à 19h30, à la salle du conseil municipal située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation demandée
303 rue Lasalle (Lot projeté 6 243 954)	Autoriser l'agrandissement de la résidence unifamiliale avec une marge avant secondaire de 1.5m au lieu de 6m ;

DONNÉ à Deux-Montagnes, le 24 avril 2018.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des services juridiques